

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°20S0048 Service de télésurveillance et d'interventions dans les bâtiments communaux - lot 2 services d'interventions dans les bâtiments communaux - Avenant de prolongation n°1

N° : VA_DEC2025_5
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2194-7 du Code de la commande publique

décidons

De conclure un avenant de prolongation avec la société NORD SURVEILLANCE, titulaire du lot 2 du marché « Service de télésurveillance et d'interventions dans les bâtiments communaux » domiciliée à VILLENEUVE D'ASCQ (59650).

Le marché dont la désignation précède est modifié afin de prolonger le délai d'exécution du marché.

Le marché prenant fin au 31/12/2024, sa durée est prolongée de 3 mois, soit du 01/01/2025 au 31/03/2025.

Les prix du marché sont maintenus pendant la durée de la prolongation.

L'établissement des factures se fera au coût de l'intervention.

Le présent avenant prend effet à sa date de notification.

Imputation comptable : 6228 020 2200
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 3 janvier 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-207972-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 7 janvier 2025